



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/215
S/18789
9 avril 1987
FRANCAIS
ORIGINAL ; ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 31, 73, 131, 136 et 140 de la
liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE
ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 8 avril 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à notre lettre du 2 mars 1987 (A/42/161-S/18734), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le message daté du 26 mars 1987, qui vous était adressé par M. Abdul Wakil (voir A/42/187-S/18763, annexe) contenant des allégations sans fondement selon lesquelles le Pakistan empêcherait par l'intimidation et par d'autres mesures, les réfugiés afghans de retourner en Afghanistan. Le Pakistan rejette ces allégations dénuées de tout fondement et condamne le fréquent abus que les autorités de Kaboul font de l'instance de l'Organisation des Nations Unies pour de la fausse propagande.

* A/42/50 et Corr.1.

Plus de 3 millions de réfugiés afghans - la plus grande concentration de réfugiés dans le monde - ont cherché asile au Pakistan. Ces réfugiés, qui constituent une part substantielle de la population afghane, n'ont pas quitté leur patrie sur l'instigation ou l'invitation du Pakistan. Ils ont été forcés de fuir leurs foyers à cause de la persécution et des conditions intolérables créées par l'occupation militaire étrangère de l'Afghanistan, qui se poursuit depuis 7 ans.

La communauté internationale, qui est résolument opposée à l'occupation de l'Afghanistan, a maintes fois demandé le retrait immédiat des troupes étrangères de ce pays. La communauté internationale a également exprimé sa sympathie avec les millions d'Afghans déracinés, elle a mobilisé des ressources en vue d'alléger leur sort et elle a demandé la création de conditions qui leur permettraient de regagner leurs foyers sans danger et dans l'honneur.

Le Pakistan aimerait que les réfugiés afghans regagnent leurs foyers sans danger le plus tôt possible, car leur présence est une responsabilité énorme et un très lourd fardeau sur ses ressources limitées. Ils sont libres de retourner en Afghanistan s'ils le souhaitent, mais le Pakistan ne peut les y pousser malgré eux. Les obligations humanitaires reconnues le lui interdisent.

On comprend aisément pourquoi les réfugiés afghans qui ont fui leur patrie à cause de la persécution et de l'intervention militaire étrangère ne souhaitent pas retourner dans leur pays tant qu'un règlement assurant le retrait rapide des troupes étrangères, mettant fin à cette intervention et créant des conditions pour leur rapatriement librement consenti et sans danger ne sera pas intervenu. En l'absence d'un tel règlement, ces réfugiés n'ont pas beaucoup de raisons de vouloir retourner en Afghanistan. Les déclarations d'un régime soutenu par des troupes étrangères ne leur inspirent guère confiance.

Le fait que sept à huit mille ressortissants afghans continuent de se déverser au Pakistan chaque mois est une réfutation éclatante de l'accusation selon laquelle le Pakistan empêcherait les réfugiés afghans de retourner dans leur pays. Même à l'intérieur du Pakistan, ces réfugiés sont victimes des attaques aériennes impitoyables des avions militaires afghans, qui font des centaines de morts et encore plus de blessés. Kaboul ne saurait tromper la communauté internationale en élevant des protestations alors que ses avions militaires continuent de bombarder les camps de réfugiés, semant la mort et la désolation au sein de cette masse d'humanité déracinée. Plusieurs organisations internationales ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés travaillent sans relâche à apporter des secours aux réfugiés afghans, logés dans 325 villages de toile dans le nord du Pakistan, à la frontière de l'Afghanistan. Les représentants de ces organisations internationales se trouvent sur place et sont quotidiennement en contact avec la population réfugiée. Ils connaissent bien les sentiments des réfugiés afghans. Je renouvelle l'offre contenue dans notre lettre, qui a été distribuée sous la cote A/42/161-S/18734 : l'Organisation des Nations Unies et ses institutions peuvent vérifier par elles-mêmes si les réfugiés souhaitent retourner dans leur pays dans les conditions actuelles. Dans ce contexte, nous seront aussi heureux de recevoir M. Felix Ermacora, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (Organisation des Nations Unies), chargé d'étudier la situation en Afghanistan afin qu'il examine cette question dans le cadre de son rapport détaillé sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan.

A/42/215
S/18789
Français
Page 3

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 73, 131, 136 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

[Redacted signature area]